

2) LISTE DES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES : 1986-2013

Les recommandations générales 1 à 25 sont accessibles sous la cote ONU :
HRI/GEN/1/Rev.9 (Vol.II)

Recommandation générale N° 1, 5^{ème} session, 1986.

Recommandation générale N° 2, 6^{ème} session, 1987.

Recommandation générale N° 3, 6^{ème} session, 1987.

Recommandation générale N° 4, 6^{ème} session, 1987.

Recommandation générale N° 5, Mesures temporaires spéciales, 7^{ème} session, 1988.

Recommandation générale N° 6, Mécanismes nationaux et publicité efficaces, 7^{ème} session, 1988.

Recommandation générale N° 7, Ressources, 7^{ème} session, 1988.

Recommandation générale N° 8, Application de l'article 8 de la Convention, 7^{ème} session, 1988.

Recommandation générale N° 9, Données statistiques concernant la situation des femmes, 8^{ème} session, 1989.

Recommandation générale N° 10, Dixième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 8^{ème} session, 1989.

Recommandation générale N° 11, Services consultatifs techniques pour permettre aux pays de s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports, 8^{ème} session, 1989.

Recommandation générale N° 12, Violence contre les femmes, huitième session, 1989.

Recommandation générale N° 13, Egalité de rémunération pour un travail de valeur égale, 8^{ème} session, 1989.

Recommandation générale N° 14, Excision, 9^{ème} session, 1990.

Recommandation générale N° 15, Non-discrimination à l'égard des femmes dans les stratégies nationales de prévention du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) et de lutte contre cette pandémie, 11^{ème} session, 1990.

Recommandation générale N° 16, Femmes travaillant sans rémunération dans des entreprises familiales, 10^{ème} session, 1991.

Recommandation générale N° 17, Evaluation et quantification du travail ménager non rémunéré des femmes et prise en compte dudit travail dans le produit national brut, 10^{ème} session, 1991.

Recommandation générale N° 18, Les femmes handicapées, 10^{ème} session, 1991.

Recommandation générale N° 19, Violence à l'égard des femmes, 11^{ème} session, 1992.

Recommandation générale N° 20, Réserves à l'égard de la Convention, 11^{ème} session, 1992.

Recommandation générale N° 21, Egalité dans le mariage et les rapports familiaux, 13^{ème} session, 1994.

Recommandation générale N° 22, Modification de l'article 20 de la Convention, 14^{ème} session, 1995.

Recommandation générale N° 23, La vie politique et publique, seizième session, 1997.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone

13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

ANNEXES

Recommandation générale N° 24, Article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : Les femmes et la santé, 20^{ème} session, 1999.

Recommandation générale N° 25 concernant le premier paragraphe de l'article 4 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, portant sur les mesures temporaires spéciales, trentième session, 2004.

Recommandation générale n° 26 concernant les travailleuses migrantes, 42^{ème} session, 2008, CEDAW/C/2009/WP.1/R.

Recommandation générale n° 27 sur les femmes âgées et la protection de leurs droits d'êtres humains, 47^{ème} session, 2010, CEDAW/C/GC/27.

Recommandation générale n° 28 concernant les obligations fondamentales des Etats parties découlant de l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 24^{ème} session, 2010, CEDAW/C/GC/28.

Recommandation générale n° 29 sur l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (conséquences économiques du mariage, et des liens familiaux et de leur dissolution), 54^{ème} session, 2013, CEDAW/C/GC/29.

Recommandation générale n° 30 sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit, 56^{ème} session, 2013, CEDAW/C/GC/30.

En préparation

Recommandation générale sur l'accès à la justice

Recommandation générale sur les femmes rurales

Recommandation générale sur les droits des filles et des femmes à l'éducation

Recommandation générale (conjointe avec le Comité des droits de l'enfant) sur les pratiques néfastes

Recommandation générale sur les réfugiées et demandeuses d'asile

TABLE DES MATIERES

<i>Préface</i>	3
<i>Avant propos</i>	11
<i>Table des abréviations</i>	15

PARTIE I. ORGANES ET VALEUR DE LA CONVENTION

CHAPITRE 1

SPLENDEUR ET MISÈRE DE LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

<i>Section I. Le prodige d'une acceptation universelle</i>	25
§1. UNE PROTECTION CATÉGORIELLE ET GÉNÉRALISTE MODERNE.....	26
I. La lutte contre les discriminations à l'égard des femmes.....	26
II. L'égalité jouissance des droits fondamentaux dans tous les domaines.....	28
§2. UN MÉCANISME INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE	30
I. Un comité conventionnel	31
II. Un mécanisme quasi-juridictionnel précurseur.....	34
<i>Section II. Le constat d'un universalisme de convenance</i>	35
§1. LES LACUNES DE L'OBJECTIF D'ÉGALE JOUISSANCE DES DROITS FONDAMENTAUX	36
I. L'oubli du libre épanouissement des femmes	36
II. La reproduction des insuffisances des mécanismes de communication existants.....	39
§2. LE PIÈGE DES RÉSERVES AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION	41
I. Des réserves difficilement compatibles avec l'objet et le but de la Convention	41
II. Les incertitudes quant au sort d'une réserve invalide	44

CHAPITRE 2

LE COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES : TRENTE ANS D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DES FEMMES

<i>Section I. L'organisation et le fonctionnement du Comité : une rationalisation progressive</i>	50
§ 1. UN COMITÉ AU FÉMININ.....	50
I. La surreprésentation des femmes	50
II. L'engagement en faveur des droits des femmes	51

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France

TABLE DES MATIÈRES

III. Une répartition géographique encore inégale	52
IV. Une indépendance et impartialité parfois discutée	53
§ 2. UNE ORGANISATION INTERNE STRUCTURÉE	54
I. Le règlement intérieur du Comité	54
II. Le Bureau du Comité.....	54
III. Le secrétariat du Comité.....	55
§ 3. UN FONCTIONNEMENT ENTRAVÉ PAR DES DISPOSITIONS INADAPTÉES	55
I. Des sessions rationnées.....	56
II. La faiblesse des moyens mis à disposition du Comité	57
Section II. Les mécanismes et procédures de mise en œuvre de la Convention : vers une effectivité accrue	58
§ 1. LES MÉCANISMES PRÉVUS PAR LA CONVENTION	58
I. L'examen des rapports étatiques	58
II. La formulation de suggestions, de recommandations générales et de décisions	62
§ 2. LES MÉCANISMES INTRODITS PAR LE PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION	63
I. L'enquête : une procédure encore peu utilisée	64
II. Les communications individuelles : un mécanisme aux effets mitigés.....	65
A. Les auteurs de la plainte : une saisine largement ouverte	65
B. L'épuisement des voies de recours interne : un principe assoupli	67
C. La compétence ratione temporis : une appréciation complexe.....	68
D. La compétence ratione loci : une reconnaissance de la responsabilité extraterritoriale des Etats parties	69
E. L'irrecevabilité d'une communication manifestement mal fondée ou insuffisamment motivée	70
F. Les conditions de forme : un formalisme assoupli	71
G. Le déroulement de la procédure de communication : une rationalisation du travail du Comité	71
§ 3. LA VALEUR JURIDIQUE DES ACTES ADOPTÉS PAR LE COMITÉ : L'AUTORITÉ EN QUESTION.....	73
I. La portée juridique des observations finales et des recommandations générales	73
II. La portée juridique des constatations du Comité	74
Section III. Le Comité : un organe en réseau	77
§ 1. LES RAPPORTS PRIVILÉGIÉS DU COMITÉ AVEC LES ONG	77
§ 2. LA MULTIPLICATION DES RAPPORTS DU COMITÉ AVEC LES ORGANES ONUISIENS	79

LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES FEMMES

CHAPITRE 3

L'AUTORITÉ JURIDIQUE DE LA CONVENTION

DANS LES ORDRES NATIONAUX : UNE INTÉGRATION EN DEMI-TEINTE

Section I. Le faible statut reconnu à la Convention par les Etats	82
§ 1. LE STATUT DE LA CONVENTION LIBREMENT DÉTERMINÉ PAR CHAQUE ÉTAT	82
I. Des modalités d'intégration variables de la Convention	82
II. Des modes différenciés d'articulation de la Convention avec le droit interne	86
§ 2. LA SPÉCIFICITÉ DU STATUT DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES	88
I. L'obligation d'inscrire le principe dans une norme nationale	98
II. L'interprétation dynamique du Comité	90
Section II. La justiciabilité naissante des droits conventionnels devant les juges internes	91
§ 1. L'ABSENCE D'UNE PLEINE JUSTICIABILITÉ DES DROITS CONVENTIONNELS	92
I. L'effet direct marginal de la Convention	92
II. Des réticences judiciaires insurmontables ?	95
§ 2. VERS UN RENFORCEMENT DE LA JUSTICIABILITÉ INDIRECTE DES DROITS CONVENTIONNELS	98
I. le droit national interprété à la lumière de la Convention	98
II. Le juge international : une influence propice ou nuisible à la Convention ?	101

PARTIE II.

LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA CONVENTION

CHAPITRE 4

LA CONVENTION, UN OUTIL POUR L'ÉGALITÉ

Section I. Une conception exigeante de l'égalité	108
§1. UNE DÉFINITION ORIGINALE DE LA DISCRIMINATION	108
I. Une définition englobante	108
II. Une définition dépassant l'égalité formelle	110
III. Une définition asymétrique	113
§2. UNE APPRÉHENSION DE LA DISCRIMINATION DANS SES DIFFÉRENTES FORMES	115
I. Les discriminations directes	116
II. Les discriminations indirectes	117
Section II. Un encadrement précis des obligations étatiques	120
§1. DES OBLIGATIONS GÉNÉRALES ESSENTIELLES À L'OBJECTIF D'ÉGALITÉ	120
I. Un cadre général d'interprétation	120
II. L'incompatibilité des réserves faites à l'article 2	122
§2. DES OBLIGATIONS DÉTAILLÉES	123
I. Les articles 2 et 3, ou l'élimination des discriminations à l'égard des femmes	124
II. L'article 4, ou l'adoption de mesures temporaires spéciales	129

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 5
STÉRÉOTYPES DE GENRE ET RÔLES TRADITIONNELS :
LA DIMENSION ÉMANCIPATOIRE DE LA CONVENTION

<i>Section I. Une dimension émancipatoire : la lutte contre les stéréotypes de genre</i>	135
§ 1. L'IDENTIFICATION PAR LE COMITÉ DES STÉRÉOTYPES DE GENRE	136
§ 2. MODIFIER LE CADRE CULTUREL ET ASSURER L'ÉGALITÉ	139
<i>Section II. Les outils de l'égalité transformative</i>	144
§ 1. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ	145
§ 2. L'ACTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS FONDÉES SUR DES STÉRÉOTYPES SEXISTES	147
I. Représentation des femmes dans les médias	148
II. Représentation des femmes dans les discours judiciaires	150

CHAPITRE 6
A L'INTERSECTION DES DISCRIMINATIONS STRUCTURELLES :
LA CONVENTION ET LA PROTECTION DES GROUPES VULNÉRABLES

<i>Section I. L'intersectionnalité : un outil pour dévoiler les discriminations structurelles</i>	159
§1. L'IMPORTANCE DE LA MISE EN CONTEXTE DANS L'IDENTIFICATION DES DISCRIMINATIONS STRUCTURELLES	159
§2. LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES FEMMES LES PLUS VULNÉRABLES FACE À L'INTERSECTION DES DISCRIMINATIONS	163
<i>Section II. L'intersectionnalité : un outil pour l'égalité transformative des groupes vulnérables</i>	167
§ 1. L'OBLIGATION ÉTATIQUE DE METTRE EN PLACE DES MESURES À CARACTÈRE TEMPORAIRE	167
§ 2. L'OBLIGATION ÉTATIQUE DE METTRE EN PLACE DES MESURES À CARACTÈRE STRUCTUREL	175

PARTIE III.
LES DROITS CONSACRÉS

CHAPITRE 7
LE CORPS DES FEMMES.
AUTONOMIE ET INTÉGRITÉ CORPORELLES DANS LA CONVENTION

<i>Section I. Droits reproductifs et accès aux services de santé</i>	185
§ 1. OBLIGATION DE RESPECTER : L'EXEMPLE DE LA STÉRILISATION	188
§ 2. OBLIGATION DE PROTÉGER : L'EXEMPLE DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE	190
§ 3. OBLIGATION DE RÉALISER : L'EXEMPLE DE L'ACCÈS EFFECTIF AUX SERVICES DE SANTÉ	194
I. Education sexuelle et information contraceptive	194
II. Accès aux services de santé	195

LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES FEMMES

Section II. Violences de genre et pratiques préjudiciables	197
§ 1. VIOLENCES DE GENRE ET PRATIQUES PRÉJUDICIALES :	
DES NOTIONS GLOBALES	198
I. Des violences de genre ancrées dans un cadre culturel défavorable aux femmes	198
II. Les féminicides comme cas emblématiques de violences discriminatoires	200
III. La lutte contre les violences de genre, une obligation déduite de la Convention	201
§ 2. VIOLENCES DE GENRE ET PRATIQUES PRÉJUDICIALES :	
ANALYSES ET EXEMPLES	203
I. Les violences domestiques	203
A. Mesures pénales et crimes d'honneur	204
B. Mesures protectrices et contrôle du comité	205
II. Traite et prostitution	208
III. Viols et agressions sexuelles	212
IV. Mutilations sexuelles féminines	215

CHAPITRE 8

LA FAMILLE :

« UNITÉ FONDAMENTALE » DE DISCRIMINATIONS ?

Section I. Les droits des femmes dans la sphère familiale	222
§ 1. LES DROITS DES FEMMES EN TANT QU'ÉPOUSES	222
I. Les droits des femmes à l'entrée du mariage	223
II. Les droits des femmes durant le mariage	225
A. Droit au nom	226
B. Droit à la nationalité	227
C. Droit à l'égalité en matière patrimoniale	229
III. Les droits des femmes lors de la dissolution et après le mariage	230
§ 2. LES DROITS DES FEMMES EN TANT QUE MÈRES	232
Section II. Les limites aux droits des femmes dans la sphère familiale	236
§ 1. UNE DÉFINITION À GÉOMÉTRIE VARIABLE DE LA NOTION DE FAMILLE	236
I. Les familles non-traditionnelles	237
II. Les familles 'ultra-traditionnelles'	239
§ 2. LE POIDS DES PRATIQUES RELIGIEUSES, TRADITIONNELLES, COUTUMIÈRES ET DES STÉRÉOTYPES CULTURELS	241
I. Les réserves à l'article 16	241
II. La protection étatique des pratiques religieuses, traditionnelles, coutumières dans la famille	242

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 9
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE,
LES DROITS SOCIAUX DANS LA CONVENTION

Section I. Égalité	250
§ 1. L'ÉGALITÉ FORMELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES AU TRAVAIL	250
I. L'égal accès au travail	251
II. L'égale rémunération	254
A. <i>A travail égal, salaire égal</i>	254
B. <i>L'égal accès à la protection sociale : sécurité sociale, chômage et retraite</i>	256
III. La protection de la santé au travail	258
A. <i>La protection de la maternité au travail</i>	258
B. <i>La protection contre le harcèlement sexuel</i>	260
§ 2. L'ÉGALITÉ RÉELLE : LA PROTECTION DE LA MATERNITÉ	261
I. L'interdiction des discriminations fondées sur la maternité	261
II. Le droit à un congé maternité indemnisé	262
Section II. Précarité	264
§ 1. LA PRISE EN COMPTE DE L'ACTIVITÉ DOMESTIQUE, OU LA QUESTION DU CARE	265
I. Travail domestique et non rémunéré	265
A. <i>La non-reconnaissance du travail domestique, une atteinte aux droits humains</i>	267
B. <i>La reconnaissance du travail domestique, une obligation étatique</i>	268
II. La conciliation des temps de vie	270
A. <i>La redistribution des rôles sociaux de sexe</i>	270
B. <i>La redistribution entre familles et pouvoirs publics</i>	272
§ 2. LA PROTECTION CONTRE LA PAUVRETÉ	274
I. La réduction du travail informel	275
II. La critique des conséquences de la crise économique et de la globalisation	277

CHAPITRE 10
LA TRANSFIGURATION DE L'ESPACE PUBLIC

Section I. Une éducation réellement inclusive en ligne de mire	282
§ 1. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS AU SYSTÈME ÉDUCATIF	283
I. Respecter le droit d'accès à l'éducation sans discrimination	283
A. <i>L'interdiction des discriminations directes</i>	283
1. Un accès aux différents niveaux d'éducation	284
2. Des conditions d'enseignement similaires au sein d'établissements non-mixtes	285
B. <i>L'interdiction des discriminations indirectes</i>	286
II. Protéger et réaliser le droit d'accès à l'éducation sans discrimination	287
A. <i>Affronter les pratiques patriarcales anti-émancipatoires</i>	287
B. <i>Combattre les causes structurelles de la discrimination</i>	289

LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES FEMMES

§2. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF	290
I. Des institutions éducatives à consolider	291
A. Le manque d'infrastructures physiques	291
B. Le manque d'enseignants formés et qualifiés	291
II. Des programmes scolaires à réformer	292
A. Des programmes scolaires renforcés	293
1. Des programmes spéciaux	293
2. L'éducation à la santé sexuelle et reproductive	294
B. L'éducation, vecteur d'égalité des sexes	295
1. Intégrer l'égalité des sexes dans les programmes scolaires	295
2. Garantir la mixité au sein des différentes formations	296
Section II. Une transformation tangible des représentations du pouvoir	298
§1. REPRÉSENTER LE PEUPLE	299
I. La citoyenne votante	299
A. Respecter le droit de vote sans discrimination	299
1. L'interdiction des discriminations directes	300
2. L'interdiction des discriminations indirectes	300
B. Protéger et réaliser l'exercice du droit de vote sans discrimination	301
1. Affronter les pratiques patriarcales antidémocratiques	301
2. Combattre les causes structurelles de la discrimination	302
II. La citoyenne représentante	303
A. Le droit d'être éligible	303
1. Respecter le droit de candidater sans discrimination	303
2. Protéger et réaliser le droit de candidater sans discrimination	304
a. Affronter les pratiques patriarcales antidémocratiques	304
b. Combattre les causes structurelles de la discrimination	306
B. Le droit d'être élue	307
1. La représentation bisexuée	307
a. Une démocratie authentique	308
b. Les quotas électoraux	308
2. Une représentation hétérogène	301
a. Une exigence ambiguë	310
b. Les statistiques controversées	311
§2. REPRÉSENTER L'ÉTAT	312
I. Les pouvoirs gouvernementaux en partage	312
A. L'élaboration des politiques publiques	312
1. Une présence féminine au Gouvernement	312
2. La consultation d'organismes féminins et féministes	313
a. Les mécanismes nationaux de protection de droits des femmes	313
b. Les mécanismes associatifs de protection de droits des femmes	314
B. L'exécution des politiques publiques	314
1. Respecter et protéger le droit d'occuper un emploi public sans discrimination	314
2. Réaliser le droit d'occuper un emploi public sans discrimination	315

TABLE DES MATIÈRES

II. Les pouvoirs régaliens au féminin	316
<i>A. La Couronne</i>	317
1. Les héritiers de la Couronne	317
2. Les envoyés de la Couronne	318
<i>B. L'autorité publique</i>	320
1. Le prétoire	320
a. L'accès à la magistrature.....	320
b. L'accès à la justice	321
2. Le champ de bataille	323
a. La prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit	323
b. Les forces armées.....	324

ANNEXES

<i>1. Texte de la Convention</i>	329
<i>2. Liste des recommandations générales : 1986-2013</i>	339
<i>3. Liste des communications individuelles (à jour au 1^{er} juillet 2014)</i>	341
<i>4. Index thématique</i>	355